



Atlantique

## Éducation - cours avancés

### **Formation de perfectionnement sur l'obligation d'adaptation** (2 jours)

Ce cours aidera les membres à approfondir leur capacité de représenter efficacement les membres ayant un handicap relativement à l'obligation d'adaptation. Le cours s'adresse aux représentantes et représentants syndicaux qui ont déjà une certaine formation et expérience concernant l'obligation d'adaptation. Il est souhaitable que les apprenantes et apprenants aient aussi suivi le cours Introduction à l'obligation d'adaptation et/ou le cours Règlement des griefs.

### **Cours de perfectionnement pour les dirigeantes et dirigeants des sections locales** (3 jours)

Idéalement, au moins deux membres dirigeants d'une même section locale devraient suivre ce cours. Faisant fond sur la formation des dirigeantes et dirigeants de section locale, vous acquerrez des compétences en leadership, en résolution de problèmes et en mobilisation. Ce cours portera entre autres sur le rôle de la direction des sections locales, la planification stratégique, les activités des sections locales, les comités des sections locales et leur mandat, la communication, le recrutement, la représentation (y compris le devoir de juste représentation), les réunions des sections locales, l'amélioration de l'efficacité des consultations syndicales patronales, et les droits et la protection des représentants syndicaux.

### **Programme de perfectionnement en représentation syndicale** (3,5 ou 4 jours)

Ce cours s'adresse aux délégués syndicaux qui souhaitent parfaire leurs compétences en représentation pour pouvoir s'occuper de dossiers plus complexes. Les participants se familiariseront avec les nouvelles tendances en matière de griefs et avec le contexte juridique dans lequel ils doivent travailler. Ils auront l'occasion de perfectionner d'autres habiletés comme la prise de notes, la tenue de dossiers, l'établissement des faits, la résolution de problèmes et l'analyse de cas. À l'issue de ce cours, les participants sauront gérer les attentes des membres par rapport au règlement de griefs et auront une meilleure idée des étapes à suivre, du dépôt d'un grief à sa conclusion.

## **Violence conjugale au travail (2 jours)**

Ce cours explique dans quelle mesure la violence conjugale est un enjeu en milieu de travail et la façon dont le syndicat peut soutenir ses membres qui en sont victimes.

Objectifs du cours

À l'issue de l'atelier, les participantes et les participants sauront :

1. expliquer pourquoi la violence conjugale est un enjeu au travail et comment le syndicat peut appuyer les victimes;
2. déterminer le rôle et les responsabilités des parties lorsqu'il s'agit d'aider une personne au travail qui subit de la violence conjugale;
3. reconnaître les signes indiquant qu'une ou un collègue est peut-être victime de violence conjugale;
4. appuyer et aiguiller les membres aux prises avec la violence conjugale;
5. livrer un bref exposé aux membres sur la violence conjugale au travail.

## **Les direantes autochtones (2.5 jours)**

Une formation géré par le programme national

## **Formation pour les enquêtes internes (3 jours)**

Une formation géré par le programme national

## **Syndicalisme à l'Île de la Tortue (4 jours)**

Ce cours veut aider à tisser des liens constructifs et durables avec les Autochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu de travail, afin de contribuer à la décolonisation de leurs peuples et d'accroître leur représentation sur le marché du travail et au sein des syndicats.

## **Femmes et syndicats : Une alliance gagnante (3 jours)**

Cette formation avancée s'adresse à une diversité de consœurs de l'AFPC, jeunes et moins jeunes, provenant de différentes régions et zones (rurales/urbaines), de différents groupes professionnels et sections de notre syndicat. Elle est également offerte aux consœurs œuvrant pour les droits de la personne et des femmes. Le but de ce cours est de bâtir un syndicat plus solide et une société meilleure en appuyant les femmes de l'AFPC dans leur lutte pour obtenir égalité et justice.

**Prévention de la violence dans les milieux de travail sous réglementation fédérale**  
(2 jours)

Le but de ce cours est de transmettre aux sections locales de l'AFPC et aux comités de santé et sécurité l'information et les outils nécessaires pour faire respecter les exigences de la partie II du Code canadien du travail en matière de prévention de la violence et les autres règlements applicables. Ce cours est destiné aux membres des comités de santé et sécurité, aux membres de l'exécutif des sections locales et aux délégués et déléguées syndicaux.